

# Elections professionnelles



**La création des listes  
électorales via Agirhe**



## Les différents scrutins :

- Il s'agit d'élire les représentants du personnel siégeant aux instances :
  - CAP (Commission Administrative Paritaire)
  - CCP (Commission Consultative Paritaire)
  - CT (Comité Technique)



## Les dates importantes

- Elles auront lieu le 6 décembre 2018.
- L'affichage des listes électorales doit intervenir au moins 60 jours avant la date du scrutin, soit le 7 octobre 2018 au plus tard avec information à réaliser auprès de vos agents afin de les inciter à les vérifier
- Elles seront modifiables (pour ajout ou suppression d'un électeur) jusqu'au 17 octobre 2018 à la demande des intéressés.



# Les électeurs CAP

## **Votent :**

- Les agents titulaires en position d'activité, de détachement ou de congé parental
- Les agents sur emplois fonctionnels

## **Ne votent pas :**

- Les agents stagiaires
- Les contractuels publics ou privés



# Les électeurs CCP

## **Votent :**

- Les contractuels publics en CDI
- Les contractuels publics en CDD à la date du scrutin avec au moins 6 mois de contrats consécutifs

## **Ne votent pas :**

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires
- Les contractuels privés
- Les vacataires
- Les contractuels publics en CDD inférieurs à 6 mois



# Les électeurs CT

## **Votent :**

- Les agents stagiaires et titulaires en position d'activité, de détachement ou de congé parental
- Les contractuels publics ou privés en CDI
- Les contractuels publics ou privés en CDD à la date du scrutin avec au moins 6 mois de contrats

## **Ne votent pas :**

- Les agents en disponibilité, congé sans solde ou congé spécial
- Les agents en CDD inférieurs à 6 mois



## Cas particuliers les plus courants

- **Agents intercommunaux** : votent dans leur collectivité principale (si collectivités affiliées aux instances du CDG) et dans chaque collectivité ayant leur propre instance
- **Agents en détachement** : votent dans leur collectivité d'accueil
- **Agents mis à disposition** :
  - Mise à disposition totale : votent dans leur collectivité d'accueil
  - Mise à disposition partielle : votent dans leur collectivité d'origine

En cas de doute sur l'inscription d'un agent sur une liste, interrogez le service carrières !

# Mise à jour de la base AGIRHE

Les différentes listes électorales sont générées en fonction des situations connues pour chaque agent, appréciées à la date du scrutin.

La présence ou l'absence d'un agent d'une liste sur laquelle il devrait, ou ne devrait pas figurer doit donc dans un premier temps se régler par la mise à jour ou la correction de la situation de l'agent sur Agirhe.



Une attention particulière devra être portée sur la date de naissance des agents

Exemples:

*Un contractuel dont la catégorie n'apparaît pas sous Agirhe ne pourra pas apparaître dans les listes pour les CCP (A, B ou C ?)*

*Un contractuel dont le contrat arrive à échéance le 30 novembre n'apparaîtra pas dans les listes.*

*Un agent recruté par voie de mutation et dont l'arrêté n'a pas été validé n'apparaîtra pas non plus.*

# Les menus dédiés aux élections

Votre dernière connexion: le 18/05/2018 à 14:13

AGENT	COLLECTIVITE	F.POSTES	<b>INSTANCES</b>	MEDECINE	STATISTIQUES	DOCUMENTS
-------	--------------	----------	------------------	----------	--------------	-----------

- CAP
- CT
- Commission de Réforme
- Comité Médical
- Elections CAP** ▶ Liste des agents préparatoire
- Elections CT ▶ Préparation de la liste électora
- Elections CCP ▶ Validation et publicité de la list

Pour chacune des instances, 3 menus seront ouverts successivement.

# Le Menu « Liste des agents préparatoire »

The screenshot shows the Agirhe software interface. At the top, there are tabs for AGENT, COLLECTIVITE, F.POSTES, INSTANCES, MEDECINE, STATISTIQUES, and DOCUMENTS. The 'INSTANCES' tab is selected, and a dropdown menu is open, showing options like 'CAP', 'Commission de Réforme', 'Comité Médical', and 'Elections CAP'. The 'Elections CAP' option is highlighted with a red rectangle, and its sub-menu 'Liste des agents préparatoire' is also visible. Below the menu, there are buttons for 'Transfert Excel' and 'Imprimer'. The main area displays a table of agents with columns for Code, Agent, Nom JF, Grade, Statut, Collectivité, C, and Position. The table contains several rows of agent data.

Code	Agent	Nom JF	Grade	Statut	Collectivité	C	Position
I27796	INTERCOM BTN Test	INTERCOM	directeur territorial	Titulaire	ZZ test	A-6	Activité
L25011	LINK Zelda	LINK	bibliothécaire territorial	Titulaire	ZZ test	A-5	Activité
J25009	JONES Indiana	JONES	professeur d'enseignement artistique de classe normale	Titulaire	ZZ test	A-5	Activité
M24901	MYAMOTO Shigeru	MYAMOTO	animateur principal de 2ème classe	Titulaire	ZZ test	B-4	Activité
L24964	LES BONS TUYAUX Huggy	LES BONS TUYAUX	chef de service de police municipale principal de 1ère classe	Titulaire	ZZ test	B-4	Activité
V25057	VON KROLOCK Sarah	SHAGAL	assistant de conservation	Titulaire	ZZ test	B-3	Activité
N25085	NUKEM Duke	NUKEM	chef de service police municipale	Titulaire	ZZ test	B-3	Activité
V25080	VOYAGE Justin	VOYAGE	rédacteur	Titulaire	ZZ test	B-3	Activité
M25290	MARIA Manon	MARIA	rédacteur	Titulaire	ZZ test	B-3	Activité

Un menu pour faire le point.

Cette liste peut être imprimée ou exportée au format Excel.

Elle est dynamique (prend en compte tout changement dans Agirhe)

**Faites remonter toute anomalie** (dès lors qu'un agent est bien présent dans Agirhe)

**Menu accessible jusqu'au 16 septembre 2018**

# Le Menu « Préparation de la liste électorale »

AGENT COLLECTIVITE F.POSTES INSTANCES MEDECINE STATISTIQUES DOCUMENTS

Elections Comité Technique - Liste des agents préparatoire à la liste électorale (Agirhe)

Qualite: Tous  
Commentaire pour le centre de gestion à la validation de la liste  
Imprimer Excel Validation de la Liste

Code 271157 Identité ZZCCAS Statut Liste à valider Nbre 4

Enregistrements sur la page: 18 Enregistrements: 1 jusqu'à 1 de 1 - Pages: 1

NOM Prénom	Grade	Statut	Position	C	G	Collectivité	Action
ROSSIGNOL Jean-Pierre	conseiller socio-éducatif	Titulaire	Activité	A	5	ZZCCAS	Modifier   Supprimer
BECASSE Claude	animateur NT	Non titulaire de droit public	Activité	B	3	ZZCCAS	Modifier   Supprimer
LAGRIVE Juliette	assistant socio-éducatif	Stagiaire	Activité	A	5	ZZCCAS	Modifier   Supprimer
PIVERT Madeleine	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	C	2	ZZCCAS	Modifier   Supprimer

Enregistrements sur la page: 20 Ajouter Enregistrements: 1 jusqu'à 4 de 4 - Pages: 1

**Menu ouvert à compter du 17 septembre 2018 après génération des listes par le Centre de Gestion sur la base des informations recueillies sur Agirhe.**

A partir de cette étape, le travail se fait sur une base disjointe de votre base Agirhe.

# Le Menu « Préparation de la liste électorale »

AGENT COLLECTIVITE F.POSTES INSTANCES MEDECINE STATISTIQUES DOCUMENTS

Elections Comité Technique - Liste des agents préparatoire à la liste électorale (Agirhe)

Qualite: Tous

Commentaire pour le centre de gestion à la validation de la liste

Imprimer Excel Validation de la Liste

Code Identité Statut Texte Nbre

271157 ZZCCAS Liste à valider 4

Enregistrements sur la page: 18 Enregistrements: 1 jusqu'à 1 de Pages: 1

NOM Prénom	Grade	Statut	Position	C	G	Collectivité	A
ROSSIGNOL Jean-Pierre	conseiller socio-éducatif	Titulaire	Activité	A	5	ZZCCAS	Modifier   Supprimer
BECASSE Claude	animateur NT	Non titulaire de droit public	Activité	B	3	ZZCCAS	Modifier   Supprimer
LAGRIVE Juliette	assistant socio-éducatif	Stagiaire	Activité	A	5	ZZCCAS	Modifier   Supprimer
PIVERT Madeleine	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	C	2	ZZCCAS	Modifier   Supprimer

Enregistrements sur la page: 20 Ajouter Enregistrements: 1 jusqu'à 4 de 4 - Pages: 1

Il est possible de modifier les informations figurant sur cette liste, voire d'ajouter des agents, mais ces modifications ne se répercuteront pas sur Agirhe.

De la même manière, toute modification opérée sur Agirhe ne viendra plus modifier la liste.

# Le Menu « Préparation de la liste électorale »

AGENT COLLECTIVITE F.POSTES INSTANCES MEDECINE STATISTIQUES DOCUMENTS

Elections Comité Technique - Liste des agents préparatoire à la liste électorale (Agirhe)

Qualite: Tous  
Imprimer Excel Validation de la Liste

Commentaire pour le centre de gestion à la validation de la liste

Valider

1

Code	Identité	Statut	Texte	Nbre
271157	ZZCCAS	Liste à valider		4

Enregistrements sur la page: 18

Enregistrements: 1 jusqu'à 1 de 1 - Pages: 1

NOM Prénom	Grade	Statut	Position	C	G	Collectivité	Action
ROSSIGNOL Jean-Pierre	conseiller socio-éducatif	Titulaire	Activité	A	5	ZZCCAS	Modifier   Supprimer
BECASSE Claude	animateur NT	Non titulaire de droit public	Activité	B	3	ZZCCAS	Modifier   Supprimer
LAGRIVE Juliette	assistant socio-éducatif	Stagiaire	Activité	A	5	ZZCCAS	Modifier   Supprimer
PIVERT Madeleine	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	C	2	ZZCCAS	Modifier   Supprimer

Enregistrements sur la page: 20

Ajouter - Enregistrements: 1 jusqu'à 4 de 4 - Pages: 1

Après vérification de votre liste, vous devez la valider.

**Vous avez jusqu'au 27 septembre 2018 pour valider votre liste.**

**A partir de cette date, les services du CDG la valideront d'office quelle que soit sa fiabilité.**

Les omissions éventuelles seront de votre responsabilité propre en cas de recours au TA.

# Le Menu « Validation et publication de la liste »

A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

Les services du Centre de Gestion procéderont à la numérotation des listes électorales

**Ces listes seront alors finalisées.**

Il appartiendra alors à l'ensemble des collectivités d'imprimer via Agirhe les extraits de listes électorales les concernant pour affichage.

ATTENTION :

Une collectivité établit a minima 2 listes :

1 CAP +1 CT (uniquement des agents titulaires appartenant à la même catégorie hiérarchique)

Ce nombre peut selon le cas s'élever à 7

3 CAP (A/B/C)+ 1 CT+ 3 CCP (A/B/C)

# Le Menu « Validation et publication de la liste »

A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

AGENT    COLLECTIVITE    F.POSTES    INSTANCES    MEDECINE    STATISTIQUES    DOCUMENTS

ELECTIONS CT 2018 - VALIDATION LISTES ELECTORALES

Excel    LVALIDE\_CTCOL.doc    Tous    VPC    Urne

Imprimer/Col    Imprimer Liste

Nb agents total : 53    Nb agents listes numérotés : 53

Action	VPC	N°élec	Nom-Prénom	Grade	Position	Catég.	Collect.
Radier   V.P.C.	Oui	1	ABELOUR Kate	adjoint administratif territorial	Activité	C	ZZ test
Radier   V.P.C.	Non	2	COMITEK Nick	adjoint administratif territorial contractuel	Activité	C	ZZ test
Radier   V.P.C.	Non	3	CONDRIEU Jean Marc	adjoint technique territorial	Activité	C	ZZ test
Radier   V.P.C.	Non	4	DEMO Corinne	adjoint technique territorial	Activité	C	ZZ test
Radier   V.P.C.	Non	5	DOUDOU Aurélien	adjoint technique territorial	Activité	C	ZZ test
Radier   V.P.C.	Non	6	DUMONT C Roumois Seine	technicien	Activité	B	ZZ test



# Affichage des listes

- Les listes doivent être affichées au plus tard 60 jours avant la date du scrutin soit le 7 octobre 2018.

Ce jour n'étant pas un jour ouvré, il est conseillé de procéder à l'affichage de le vendredi 5 octobre.

**Il conviendra d'informer vos agents de cet affichage(note de service/mail...) afin qu'ils puissent s'assurer de leur inscription sur les listes les concernant.**

# Après affichage:

- La rectification des listes

Du jour de l'affichage au 50e jour précédant la date du scrutin, les électeurs doivent vérifier leur inscription.

Le cas échéant, les électeurs peuvent présenter au Président du CDG des demandes d'inscription ou des réclamations contre les inscriptions ou omissions de la liste électorale.

Il appartient aux collectivités et établissements publics, de transmettre au CDG les éventuelles réclamations formulées par leurs agents, accompagnées des pièces justifiant la demande (contrat, arrêté).

Le Président du CDG statue sur les réclamations dans un délai de 3 jours ouvrés (jours effectivement travaillés). Il motive ses décisions.

Il est donc règlementairement possible de modifier une liste jusqu'au 17 octobre, *notamment pour des recrutements qui seraient intervenus après le 26 septembre.*

**Les agents ne figurant pas sur les listes à cette date ne pourront pas voter.**

# Le vote électronique

- Mécanisme :

Les électeurs seront invités à voter pour les différents scrutins dont ils relèvent par le biais d'une plateforme en ligne accessible par ordinateur, tablette ou smartphone.

Cette plateforme sera ouverte du 29 novembre au 6 décembre 2018

**Toutefois, les électeurs ne souhaitant pas voter par internet auront la possibilité de faire une demande de matériel de vote par correspondance, au mieux dès réception du courrier des modalités de connexion et au plus tard avant le 25/11/2018 et d'exprimer leur choix par le biais du matériel de vote qui leur sera alors adressé. Le matériel de vote par correspondance lui sera adressé au plus tard le 10<sup>ème</sup> jour précédent la date du scrutin, soit le 26 novembre 2018.**

# Le vote électronique

- Diffusion des informations

**Chaque collectivité recevra un courrier à destination de chaque électeur lui donnant les informations qui lui permettront de se connecter à la plateforme de vote ainsi que son mode d'emploi** (au plus tard le 20 novembre 2018).

Ce courrier, confidentiel, sera remis à chaque agent contre signature.

Les listes d'émarginement pourront être demandées en cas de recours au TA

Attention : le contrôle de l'identité de l'électeur, au-delà de l'identifiant et mot de passe qui lui seront communiqués, sera complété par la nécessité de saisir sa date de naissance.

**En conséquence, il importe d'ores et déjà de vérifier que la date figurant sur Agirhe est correcte.**



## Le vote électronique

Afin de garantir à tous l'accès au site de vote, le CDG27 met à disposition un **poste dédié**, dans un local aménagé spécifiquement, accessible pendant les heures de services, durant toute la période d'ouverture du scrutin. (Ouverture Centre de gestion du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)

Les collectivités doivent favoriser le vote en proposant un service identique dans leurs locaux.

# Calendrier récapitulatif.

Dès maintenant :	Fiabilisation de votre base Agirhe
17 septembre 2018	Validation de vos listes par vos soins
27 septembre 2018	Enregistrement définitif des listes par le CDG
1er octobre 2018	Numerotation et mise à disposition des listes.
<b>au plus tard le 7 octobre 2018</b>	Affichage des listes
<b>jusqu'au 17 octobre 2018</b>	Demande de rectification des listes par les agents
<b>à partir du 1er novembre et au plus tard le 20 novembre 2018</b>	Transmission des informations de connexion pour le vote des agents aux collectivités
<b>à la réception des courriers</b>	Remise des courriers aux agents contre émargement
<b>au plus tard le 24 novembre 2018</b>	Transmission des listes d'émargement au Centre de Gestion
<b>au plus tard le 25 novembre 2018</b>	Limite d'option pour le vote par correspondance par les agents
<b>au plus tard le 26 novembre 2018</b>	Transmission du matériel de vote par correspondance aux agents l'ayant demandé
<b>du 29 novembre au 6 décembre 2018</b>	Vote internet
<b>au plus tard le 6 décembre 2018</b>	Réception du vote par correspondance